

CONVOCATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

**vendredi, le 7 janvier 2022 à 9.30 heures
en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :**

A. Séance à huis clos

Néant.

B. Séance publique

1. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle, carrière A3
2. Approbation d'un avenant à la convention « Services pour Jeunes – Jugendwave »
3. Approbation de la convention initiale du Pacte logement 2.0
4. Approbation d'un avenant à la convention collective des salariés des communes du sud
5. Présentation du budget rectifié de l'exercice 2021 et du budget initial pour l'exercice 2022

La séance se terminera par la communication d'affaires courantes et de questions des conseillers communaux.

N.B : La séance aura lieu sous le régime Covid check et nous vous prions ainsi de bien vouloir vous munir de l'un des trois documents officiellement reconnus, c'est-à-dire un certificat de vaccination, un certificat de rétablissement ou un test certifié négatif.

Remich, le 30 décembre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

